

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Décret n° 2010-578 du 31 mai 2010 modifiant le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009  
fixant la liste des routes à grande circulation

NOR : DEVS0928601D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu le code de la route, notamment son article L. 110-3 ;

Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles L. 121-1 et L. 123-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 et suivants et L. 3221-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

Vu le décret n° 2006-253 du 27 février 2006 relatif aux routes classées à grande circulation ;

Vu le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 modifié fixant la liste des routes à grande circulation ;

Vu l'avis des collectivités et des groupements concernés ;

Vu l'avis du groupe interministériel permanent de la sécurité routière en date du 26 novembre 2009,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'annexe au décret du 3 juin 2009 susvisé est remplacée par l'annexe au présent décret.

**Art. 2.** – Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, le ministre de la défense et le secrétaire d'Etat chargé des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 mai 2010.

FRANÇOIS FILLON

Par le Premier ministre :

*Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,  
de l'énergie, du développement durable et de la mer,  
en charge des technologies vertes  
et des négociations sur le climat,*

JEAN-LOUIS BORLOO

*Le ministre de l'intérieur,  
de l'outre-mer et des collectivités territoriales,*  
BRICE HORTEFEUX

*Le ministre de la défense,*  
HERVÉ MORIN

*Le secrétaire d'Etat  
chargé des transports,*  
DOMINIQUE BUSSEREAU

DÉPARTEMENT	ROUTE	ROUTE de début de section	COMMUNE de début de section	ROUTE de fin de section	COMMUNE de fin de section
77	D 606	D 138	FONTAINEBLEAU	D 306	MELUN
77	D 934	D 15	GUERARD	D 209	CHAILLY-EN-BRIE
77	D 637	N 337	CELY-EN-BIERE	D 607	CHAILLY-EN-BIERE
77	D 636	D 605	MELUN	N 36	CRISENOY
78	D 177	D 988	ABLIS	N 191	ABLIS
78	D 988	D 177	ABLIS	Limite département 78/91	BONNELLES
78	D 30	N 184	ACHERES	D 308	POISSY
78	D 291	Limite département 78/28	ALLAINVILLE-AUX-BOIS	A10	ALLAINVILLE-AUX-BOIS
78	D 31	N 184	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	D 30	ACHERES
78	D 16	D 14	AUBERGENVILLE	D 113	AUBERGENVILLE
78	D 187	Extrémité	AUBERGENVILLE	D 113	AUBERGENVILLE
78	D 76	N 12	MERE	D 11	AUTEUIL-LE-ROI
78	D 129	D 135	BOIS-D'ARCY	N 12	BOIS D'ARCY
78	D 135	D 129	BOIS-D'ARCY	D 10	SAINT-CYR-L'ECOLE
78	D 915	D 113	BONNIERES-SUR-SEINE	Limite département 78/27	PORT-VILLEZ
78	D 113	Limite département 78/92	BOUGIVAL	N 13	LE PORT-MARLY
78	D 983	Limite département 78/95	DROCOURT	Extrémité	MANTES-LA-VILLE
78	D 58	N 10	ELANCOURT	Avenue Georges Politzer	ELANCOURT
78	D 19	A13	FLINS-SUR-SEINE	D 14	FLINS-SUR-SEINE